



## **SEANCE DU COMITE DU JEUDI 29 JUIN 2023**

Annexe n° C2023-5-SEDIF au procès-verbal

Objet : Programme International Solidarité Eau - Programme complémentaire Exercice 2023 : attribution des subventions

---

### **LE COMITE,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles en sa partie législative les articles L. 5711-1 et suivants, et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu les articles L. 1115-1 et suivants du même code relatifs à la coopération décentralisée,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu la délibération n° 2005-09 du Comité du 23 juin 2005 relative d'une part à la coopération internationale des collectivités territoriales dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, et d'autre part à l'extension du champ d'intervention du SEDIF, à titre expérimental au Maroc,

Vu la délibération n° 2012-09 du Comité du 21 juin 2012, décidant de l'augmentation du budget syndical pour mener des actions de coopération et de solidarité internationale dans le cadre de son programme « Solidarité Eau » au moyen d'une subvention d'un montant de 1 centime d'euro/m<sup>3</sup> d'eau vendue,

Vu la délibération n° 2018-59 du Comité du 20 décembre 2018, décidant de l'extension du dispositif de solidarité internationale au Liban,

Considérant les demandes de subventions présentées par diverses associations en vue d'aider au financement d'opération poursuivant les mêmes buts en matière d'aide au développement dans le domaine de l'eau potable,

Vu l'avis de la commission Relations Internationales et Solidarité réunie le 26 juin 2023,

Vu les projet de conventions établis à cet effet,

Vu le budget du SEDIF,

A l'unanimité,

### **DELIBERE**

Article 1 accorde les subventions ainsi présentées, au titre de l'exercice 2023 du programme international de solidarité pour l'eau,

**Association des Burkinabè de Lyon (ABL)**, dont le siège est au 39, rue Georges Courteline – 69100 VILLEURBANNE

- Adduction d'eau potable à Tovor, commune de Zambo, au Burkina Faso, **50 k€**

Association **l'APPEL**, dont le siège est au 89 avenue de Flandre – 75019 Paris

- Extension du réseau d'eau de Faratsiho, région de Vakinankaratra, Madagascar, **50 k€**

Association **ELANS**, dont le siège est au Cercle St-Joseph, 13, rue Émile Zola – 59250 HALLUIN

- Mise en place du service public d'eau potable, commune de Fokoué, région de l'Ouest au Cameroun, **100 k€**

Association **Experts-Solidaires**, dont le siège est au 2196, boulevard de la Lironde - Parc Scientifique Agropolis 2 - Bat 1 – 34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ

- Accès à l'eau et à l'assainissement dans la commune de Némataba, région de la Casamance, au Sénégal, **75 k€**

- Adduction d'eau des communes de Nihit et Imi N'Tayert, région de Souss Massa, au Maroc, **135 k€**

Association **GRET**, dont le siège est au Campus du Jardin Tropical, 45 bis, avenue de la Belle Gabrielle – 94736 NOGENT-SUR-MARNE

- Mise en place de services d'eau durables à Agnafiafy et Ifotatra, commune de Sainte-Marie, région d'Anal'anjirofo à Madagascar, **160 k€**

Association **HAMAP HUMANITAIRE**, dont le siège est au 7, Rue de Charenton – 94140 ALFORTVILLE

- Extension du réseau d'eau de la commune rurale de Timbi Touni, région de Mamou, en Guinée, **130 k€**

Association **INTER AIDE**, dont le siège est au 44, rue de la Paroisse – 78000 VERSAILLES

- Services d'Eau Durable Ruraux (SEDRA), région d'Analamanga, à Madagascar, **125 k€**

Association **MANAO MANGA**, dont le siège est au 7, rue André Theuriet – 91320 WISSOUS

- Construction de 2 puits dans le village de Bemahasoà, à Madagascar, **2 400 €**

Association **SEVES**, dont le siège est au 28, rue du Chemin Vert – 75011 PARIS

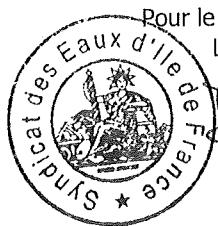
- Renforcement de l'accès, des acteurs et de la viabilité du service public de l'eau dans la région du Mandoul, au Tchad, **150 k€**
- Initiatives Durables pour l'accès à l'Eau et à l'Assainissement (INIDEA) dans la commune de Ngaoundal, région de l'Adamaoua, au Cameroun, **150 k€**
- Renforcement de l'Accès à l'Eau potable et à l'Assainissement (REAL) dans la commune des Lacs 4, au Togo, **160 k€**

Article 2 autorise la passation et la signature de toutes les conventions correspondantes, de tous actes ou documents nécessaires à leur mise en service,

Article 3 impute les dépenses consécutives à l'application de la présente délibération sur les crédits ouvert aux budgets des exercices 2023 et suivants.

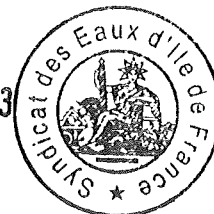
Certifiée exécutoire la présente délibération  
publiée sur le site internet du SEDIF et  
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,

Préfet de Paris le : **03 JUL. 2023**



Pour le Président et par délégation,  
L'attachée hors classe

S. CHICOISNE



Le Président

André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.



**SEANCE DU COMITE DU JEUDI 29 JUIN 2023**

Le 29 juin deux mille vingt-trois à dix heures, se sont réunis à l'usine d'eau potable « Edmond Pépin », située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 69, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 20 juin 2023, 9 ayant par ailleurs donné pouvoir

**Etaient présents :**

**M. DAGONET** (Bethemont-la-Forêt), **M. EON**, (Méry-sur-Oise), **MM. DE LASTEYRIE, DELALANDE, TOULY** et **TURPIN** (communauté d'agglomération, Paris-Saclay), **M. PHILIPPON** (communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne), **Mme BENATTAR, MM. ABEHASSERA, CHABANEL, CITO, GONTIER, LEVILAIN, SEMPERE** et **SUEUR** (communauté d'agglomération Plaine Vallée), **MM. EDART** et **SELOSSE** (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), **M. HAUDRECHY** (communauté d'agglomération Saint-Germain Boucle de Seine), **Mmes JEZEQUEL** et **TROUZIER-EVEQUE, MM. ARES, BLANCHARD, DERCHE, LE DUS, MESSAOUDI, PIERROT, ROUSSAKOVSKY, VINCENT** et **WALTER** (communauté d'agglomération Val Parisis), **Mme PELLETIER-LE BARBIER, MM. CURTI** et **LE PIVAIN** (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), **Mme RIPERT** (Boucle Nord de Seine), **Mme DESCHIENS** (Paris Ouest La Défense), **MM. CARVOUNAS** et **DELLA MUSSIA** (Grand Paris Sud Est Avenir), **Mme HOLUIGUE-LEROUGE, Mme SPIERS, MM. ADJROUD, HADDAD, SIFFREDI** et **VERNANT** (Vallée Sud Grand Paris), **Mmes FENASSE, PEREZ,** et **SAUSSEREAU, MM. BEGAT, BERRIOS** et **PEREZ** (Paris Est Marne & Bois), **MM. BAGUET, FORTIN, ROCHE** et **SANTINI** (Grand Paris Seine Ouest), **MM. ATAGAN, BELOT, BLUTEAU, CONNAN, DEFRANOUX, MANGON, SARDA** et **SCHUMACHER** (Grand Paris-Grand Est), **Mme MABCHOUR, M. EL KOURADI** (Paris Terres d'Envol), **MM. AUBERT, DELL'AGNOLA, HOURDEAU, LEROY** et **PANETTA** (Grand Orly Seine Bièvre), **Mmes DEFFAIRI-SAISSAC** et **LE MOAL**(Plaine Commune)

<b>Pouvoirs</b>	<b>N° affaire</b>
Philippe AUDEBERT, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis, à Pascal DERCHE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis	Toutes
Jacques BISSON, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest à Pierre-Christophe BAGUET, Vice-président et délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest	Toutes
Christian CAMBON, délégué titulaire de Paris-Est-Marne & Bois, à Richard DELL'AGNOLA, Vice-président et délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre	Toutes
Séverine DELBOSQ, déléguée titulaire de Plaine Commune à Dina DEFFAIRI SAISSAC, déléguée titulaire de Plaine Commune	Toutes
Sébastien EYCHENNE, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Bruno PEREZ, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes
Aude LAGARDE, Vice-présidente et déléguée titulaire de Paris Terres d'Envol, à Anne PELLETIER LE ARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc	Toutes
Pierre MIROUDOT, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Tatiana SAUSSEREAU, déléguée titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes
Jean-Côme RIVIERE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc à Gilles CURTI, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc	Toutes
Luc STREHAIANO, Premier Vice-président et délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, à Jean-Claude LEVILAIN, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	Toutes

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

---